



# Garéoult MARCHE & COURSE

2,5 Km  
5 Km

*A chacun son rythme  
contre le cancer du sein!*



**10h**  
**DIMANCHE**  
**OCTOBRE 17**

*Bonne humeur & ambiance assurée!  
Soyez solidaire, portez du Rose!*



Pré-inscription conseillée : En Mairie ou sur [www.gareoult.fr](http://www.gareoult.fr)



Renseignements  
04 94 72 87 08  
[www.gareoult.fr](http://www.gareoult.fr)

- Manifestation organisée dans le cadre d'**OCTOBRE Rose**
- Participation : 2€ minimum
- Les fonds récoltés seront intégralement reversés à LA LIGUE contre le cancer



# - RÉGLEMENT -

## **ARTICLE 1 : ORGANISATION**

Dans le cadre des animations programmées au mois d'Octobre en faveur de la lutte contre le cancer du sein, la Ville de Garéoult organise une marche et course solidaire ouverte à tous. Cette marche/course n'est pas chronométrée et ne donnera pas lieu à classement.

Pour tous renseignements concernant, cet événement, vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à [communication@gareoult.fr](mailto:communication@gareoult.fr) ou par téléphone au 04 94 72 87 08.

## **ARTICLE 2 : DATE, HORAIRE ET CIRCUIT**

**La manifestation a lieu le dimanche 17 octobre 2021 à Garéoult.**

Le parcours comprend 1 boucle de +/- 2,5 km pour les marcheurs et les coureurs.

Les personnes plus expérimentées pourront, si elles le souhaitent, faire cette boucle une seconde fois pour totaliser un parcours de 5 km.

Le rendez-vous est fixé à 9H au Boulodrome

Le retrait des dossards se fera sur place entre 9H et 9H45. Le dossard doit obligatoirement être porté sur le devant et visible pendant toute la durée de la course.

Un échauffement collectif sera proposé au boulodrome avant le départ

Le départ de la marche/course sera donné à 10H devant l'Hôtel de Ville

Le parcours (1 boucle) est le suivant : Place de l'Eglise / Rue Aschièri / Boulevard Brémond / Avenue Le Bellegou / Chemin Bénégans / Chemin des Clos/ Rue des Farayettes/ Rue de la Russie/ Place du Général de Gaulle.

## **ARTICLE 3 : CONDITION DE PARTICIPATION**

La marche/course se veut ludique et solidaire. Elle n'est pas chronométrée et ne donnera pas lieu à classement.

Compte tenu de l'objet de l'événement proposé et afin de montrer leur soutien à la cause, les participants sont invités à porter du Rose (vêtements, chaussures, accessoires...)

Elle est ouverte à tous sous réserve de la présentation d'un pass sanitaire valide qui sera contrôlé lors du retrait du dossard. Le respect des gestes barrières en vigueur est obligatoire pendant toute la durée de la manifestation.

Le port du masque est obligatoire au départ et à l'arrivée.

Chaque participant certifie disposer d'une forme physique suffisante pour participer à cette manifestation sportive sans risque pour sa santé. La marche/course est incompatible avec toutes pathologies risquant de mettre en danger le participant compte tenu de l'effort physique qu'elle engendre.

La marche/course est ouverte aux mineurs accompagnés d'un adulte, qui en assure la surveillance et la responsabilité.

Les mineurs de plus de 16 ans sont autorisés à y participer seuls sous réserve de fournir une autorisation parentale signée du représentant légal.

Les enfants de plus de 12 ans doivent justifier d'un pass sanitaire valide qui sera contrôlé lors du retrait du dossier.

#### **ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS**

Afin de faciliter l'organisation et l'accueil des participants le jour de la marche/course, une préinscription en mairie est fortement conseillée via :

Le formulaire en ligne disponible sur le site [www.gareoult.fr](http://www.gareoult.fr) rubrique agenda

Le formulaire papier disponible à l'accueil de la Mairie de Garéoult située place de l'Eglise.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossier à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la marche/course.

#### **ARTICLE 5 : FRAIS D'INSCRIPTION**

La marche/course étant organisée dans un but solidaire, une participation libre est proposée avec un minimum de 2 €. Celle-ci sera à déposer dans l'urne placée au retrait des dossiers. Le contenu de l'urne sera remis au représentant de la Ligue Contre le Cancer à l'issue de l'événement. Elle ne peut pas donner lieu à l'établissement d'un reçu fiscal.

Seuls les dons effectués directement auprès de la Ligue contre le cancer, lors la présence d'un représentant aux stands ou en ligne via le site : [www.ligue-cancer.net](http://www.ligue-cancer.net) pourront donner lieu à l'établissement d'un reçu fiscal.

#### **ARTICLE 6 : ASSURANCE**

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement contre tous risques liés à la course.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

#### **ARTICLE 7 : SECURITE**

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de la Ville de Garéoult qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS).

La sécurité sera assurée par des signaleurs bénévoles présents sur les voies routières, des agents de Police Municipale et des membres de la Réserve Communale de Sécurité Civile.

Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur le dossard.

### **ARTICLE 8 : CHARTE DU COUREUR**

La marche/course se veut ludique et conviviale. Elle n'a pas d'enjeu sportif identifié.

Tout participant est tenu de porter assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

### **ARTICLE 10 : DROIT A L'IMAGE**

Du fait de son engagement, chaque coureur/marcheur autorise expressément le service Communication de la Ville de Garéoult à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la marche/course du dimanche 17 octobre 2021, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

### **ARTICLE 11 : ANNULATION, INTEMPERIES**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de reporter ou d'annuler la manifestation.

### **ARTICLE 12 : CONSENTEMENT**

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'y conformer.

Fait à Garéoult, le .....

Mention Lu et Approuvé

Signature

